

FORMULAIRE Stationnement incitatif de nuit

- Le nombre de places de stationnement est limité, et ce, pour tous les emplacements.
- Le coût du permis est de 50 \$ par voiture, pour la saison hivernale en cours.
- **LE PERMIS DOIT ÊTRE ACCROCHÉ AU RÉTROVISEUR LORSQUE LE VÉHICULE EST STATIONNÉ.**
- Pour les citoyens de Pincourt seulement. *Preuve de résidence requise* pour l'obtention d'un permis.
- Le montant déboursé assurera les frais de déneigement et d'entretien des stationnements.

PRÉNOM ET NOM DU RÉSIDENT	ADRESSE
TÉLÉPHONE MAISON	CELLULAIRE
COURRIEL	N° DE PLAQUE D'IMMATRICULATION
MARQUE ET MODÈLE DU VÉHICULE	COULEUR
SIGNATURE	DATE

Stationnement visé

EMPLACEMENT	NB PLACES DISPONIBLES	1er CHOIX	2e CHOIX	3e CHOIX
Avenue Mgr-Langlois (parc Bellevue)	41			
Boulevard Pincourt	25			
Golf Pincourt (intersection rues Forest et boul. Pincourt)	40			
Parc d'Ambrosio	8			
Parc René-Lévesque	25			
Parc Shamrock	30			
Piscine municipale (boul. Olympique)	12			
Terrains de tennis (rue Bellevue)	33			

- Le permis est valide du **15 novembre 2023 au 1er avril 2024**.
- Les heures autorisées sont de **17 h à 8 h le lendemain matin**.
- Il est conseillé de ne pas laisser des objets de valeurs dans votre voiture.
- La Ville de Pincourt n'est pas responsable des vols ou infractions, malgré la surveillance qui sera effectuée.
- La Ville ne peut garantir le premier choix puisque les demandes sont traitées selon leur date de réception.

<i>Section administration</i>	
_____ Preuve de résidence reçue	_____ Numéro du permis
_____ Date de paiement	

Ville de Pincourt • 514 453-8981 – poste 332 • www.villepincourt.qc.ca